

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 22 JUIN 2023 À 19H00

DANS LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE



Dossier suivi par
Nathalie BONNAT
Tél. 04 75 21 07 95
Std. 04 75 21 51 52
secretaire.general@mairiedesaillans26.fr

CONSEIL MUNICIPAL CONVOCAION

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion suivante :

Séance du conseil municipal le jeudi 22 juin 2023 à 19 H 00 - Salle du Conseil Municipal
La séance du Conseil Municipal est publique

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06 avril 2023
- 1 - Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 2 - Acquisition parcelle AB 721 b (régularisation foncière)
- 3 - Convention de médiation entre les communes de Crest, Aouste sur Sye, Saillans, Mirabel et Blacons, Piégros la Clastre et l'association « Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme » (Sauvegarde 26) reconduction pour 2023
- 4 - Désignation du référent déontologue des élus
- 5 - Demande de subvention panneaux de police et sécurisation écoles
- 6 - Demande de subventions pour des travaux sur l'ensemble bâtimementaire mairie- écoles
- 7 - Demande de subventions pour le remplacement du revêtement du City-Stade
- 8 - Demande de subvention pour la réalisation de fresques sur la commune
- 9 - Candidature Appel à projets « Marche du quotidien » de l'ADEME
- 10 - Ecole de musique « Si Saillans Sonne » : Admission en non-valeur sur le budget général
- 11 - Ecole de musique « Si Saillans Sonne » : Subvention exceptionnelle

Questions diverses / informations :

Présentation du rapport d'activité de la CCCPS

Réponse à la tribune « la Montée de l'Echo à Saillans et son devenir » parue dans le Crestois du 09/06/2023

En pièce jointe : le Procès-Verbal du conseil municipal précédent qui sera soumis à votre approbation.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration.

Fait le : 17 juin 2023

à : SAILLANS

Le Maire,

